

## Compte-rendu

### Conseil syndical du 13 avril 2021

#### Etaient présents

Nicolas BOURNY - Luc JOLIET - Patricia GOURMAND - Gérard HERMANN - Jean-Louis MAILLOT - Jean-Patrick MASSON - Denis MYOTTE - Céline TONOT MAILLOT -

#### Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Anne-Dominique CHIPON-JEANNELLE - Jean-Pierre PERROT - Christophe DEQUESNE - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Benoît FRANET - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Géraldine MEUZARD - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Philippe LEMANCEAU - Massar N'DIAYE - Anne PERRIN-LOUVRIER (pouvoir à Luc JOLIET) - Kildine BATAILLE -

#### Pouvoirs :

Anne PERRIN-LOUVRIER : pouvoir à Luc JOLIET

#### 1 – Compte administratif 2020 – Adoption

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	203 545,64 €	-57 459,69 €	<b>146 085,95 €</b>
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>			
Fonctionnement	125 511,46 €	<b>10 444,82 €</b>	<b>135 956,28 €</b>
Total	329 057,10 €	<b>-47 014,87 €</b>	<b>282 042,23 €</b>

Le résultat de clôture se présente ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 135 956,28 € en section de fonctionnement,
- un solde positif de 146 085,95 € en section d'investissement,
- **résultat global : 282 042,23 €**

Monsieur Luc JOLIET prend la présidence de la séance et demande au Conseil syndical de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2020. Jean-Patrick MASSON ne participe pas au vote.

## **2 - Compte de gestion – année 2020 – adoption**

Le Conseil syndical constate à l'unanimité la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2020, et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié exact en ses résultats par la Direction régionale des Finances Publiques, certifié conforme à sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Question adoptée à l'unanimité -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON